

Québec, le 25 mars 2011

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de parc éolien de Saint-Valentin

Madame,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande du 23 mars 2011 concernant le projet cité en rubrique.

D'abord, il importe de vous informer que nous ne disposons pas d'étude portant sur l'impact de la venue d'un parc éolien dans une région touristique. Une revue de littérature à ce sujet a été réalisée en 2005 par le ministère, dans le cadre des audiences publiques des parcs éoliens de Baie-des-Sables et de L'Anse-à-Valleau. À travers cette recherche, on constate que certaines enquêtes et sondages ont été effectués auprès des touristes sur la question des éoliennes à quelques endroits dans le monde. On parle entre autres des pays de Galles, de l'Écosse, des États-Unis, de la France, de l'Espagne et du Danemark. Les constats qui se dégagent de l'ensemble de ces études sont parfois contradictoires :

- Les touristes ont généralement une opinion positive du développement de l'énergie éolienne, à cause de sa nature propre et renouvelable;
- Une bonne partie des touristes se disent intéressés à visiter un centre d'interprétation sur l'énergie éolienne;
- Une majorité des touristes semblent prêts à accepter un certain contact avec les parcs éoliens si ces derniers ne sont pas trop proches des lieux d'intérêts (parcs nationaux, plages, lieux historiques, zones d'hébergement, etc.);
- La majorité des touristes disent que les parcs éoliens peuvent nuire à la beauté des paysages.

Il se dégage une constance dans ces études : les éoliennes présentent un potentiel touristique lorsqu'elles sont regroupées à l'intérieur de gros parcs. Une multiplicité de petits parcs ou un étalement sur une grande distance des éoliennes semblent susciter peu d'intérêt.

De plus, les éoliennes peuvent constituer un attrait touristique lorsqu'elles sont nouvellement implantées. Le potentiel à long terme n'est pas clair, surtout si les éoliennes deviennent de plus en plus présentes, dans des endroits de plus en plus nombreux.

Le ministère du Tourisme travaille en étroite collaboration avec le Réseau de veille en tourisme. Le texte le plus récent sur le sujet a été publié en décembre 2009. Les mêmes constats s'y dégagent et les mêmes études sont citées. Ce texte est disponible au <http://veilletourisme.ca/2009/12/09/les-parcs-eoliens-ont-ils-une-incidence-sur-le-tourisme/>.

D'un point de vue touristique, l'impact économique de la venue d'un parc éolien dans une petite municipalité est totalement lié au type d'entreprises qu'on y retrouve. L'analyse tiendra compte, entre autres, des attractions et des établissements d'hébergement à proximité. En fait, le ministère du Tourisme réalise un profil statistique de chacune des 22 régions touristiques du Québec. Ce profil permet de connaître le volume de touristes ainsi que les dépenses touristiques dans chacune des régions. Par exemple, ces statistiques démontrent que la Montérégie a accueilli 7 855 000 visiteurs en 2009 (1,7 M de touristes et 6,1 M d'excursionnistes). On y apprend également que le taux d'occupation moyen en 2010 a été de 41%. Ces données proviennent de différentes sources, soit l'enquête sur les voyages internationaux, l'enquête sur les résidents du Canada, ainsi que les données transmises par les établissements d'hébergement qui perçoivent la taxe sur l'hébergement. Les échantillonnages des deux premières enquêtes font en sorte qu'il est impossible d'émettre des statistiques pour des petits territoires ou pour une petite municipalité en particulier. Les données sont représentatives d'une région touristique (donc dans ce cas précis, la Montérégie), mais les résultats ne seraient pas concluants pour une échelle plus restreinte. On ne peut donc conclure que l'implantation d'un parc éolien aurait un impact significatif sur l'industrie touristique de la Montérégie ou de la région du Haut-Richelieu. La présence d'une attraction majeure ou d'une concentration d'établissement d'hébergement serait nécessaire pour que l'impact soit notable.

Ces statistiques ne signifient pas pour autant qu'il n'y ait aucune activité touristique dans le secteur. En fait, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est reconnue comme la capitale nautique au Québec et possède le statut de zone touristique (en vertu de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, sous la responsabilité du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation). Malgré ce fait, il est impossible de prétendre que les quelques éoliennes qui pourraient être visibles de la rivière Richelieu (ou du Fort Lennox) feraient en sorte que les plaisanciers modifient leur itinéraire ou choisissent un autre plan d'eau.

Enfin, le ministère du Tourisme tient à rappeler à la Commission d'enquête que le parc éolien de Saint-Valentin serait situé entre deux routes touristiques signalées en Montérégie, soit le Circuit du Paysan et la Route du Richelieu. Comme la ressource paysagère constitue l'élément de base de l'attractivité touristique du Québec et de ces routes, il importe d'accorder une attention particulière aux paysages dans ce secteur. Une route touristique se définit comme un trajet à suivre le long d'un chemin pittoresque, axé sur une thématique distinctive et qui relie un certain nombre de sites touristiques évocateurs et ouverts aux visiteurs. On y trouve également une variété de services complémentaires tels l'hébergement, la restauration, des postes d'essence ainsi que des services d'accueil et d'information touristique.

Le Circuit du Paysan et la Route du Richelieu répondent donc aux normes établies par la Politique de signalisation des routes et circuits touristiques. En ce qui a trait au Circuit du Paysan, un parcours de 194 kilomètres, on estime que les éoliennes seront à la vue des touristes sur une quinzaine de kilomètres voir moins (cette estimation pourrait être corroborée

par le promoteur, les cartes des circuits sont jointes à l'envoi). Les entreprises directement touchées par le projet de parc éolien sont le Vignoble Morou, le Vignoble Le Royer St-Pierre, ainsi que le Camping Grégoire. La Route du Richelieu, qui a été acceptée par le Comité de signalisation des routes et circuits touristiques le 17 décembre 2009, longe la rivière Richelieu. On estime que les éoliennes seront à la vue des visiteurs sur moins d'une vingtaine de kilomètres, pour un parcours total de 265 kilomètres.

Néanmoins, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de sensibiliser le promoteur en ce qui concerne ces deux routes touristiques en égard aux travaux de construction et de mise en place des éoliennes. En effet, il y a lieu de s'assurer que les travaux et la circulation accrue des camions n'entravent pas la sécurité des usagés, plus particulièrement les cyclistes.

Si d'autres questions nous sont acheminées ultérieurement, soyez assurée de la disponibilité de notre équipe pour y répondre. En espérant que ces informations soient pertinentes à la Commission d'enquête, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

François Côté
Directeur

